



Les pratiques commerciales trompeuses

publié le 12/06/2015 - mis à jour le 15/06/2015

Descriptif :

Un dossier complet de la DGCCRF

Qu'est ce qu'une pratique commerciale ?

La notion de "pratique commerciale" est plus large que la notion de publicité. Elle n'est pas définie dans le code de la consommation mais la directive communautaire du 11 mai 2005 en donne la définition suivante : « toute action, omission, conduite, démarche ou communication commerciale, y compris la publicité et le marketing, de la part d'un professionnel, en relation directe avec la promotion, la vente ou la fourniture d'un produit au consommateur ».

La suite :

► [Les pratiques commerciales trompeuses - 12/01/2015](#) ↗

Document joint

 [Les pratiques commerciales trompeuses](#) (PDF de 370.6 ko)

Dossier complet de la DGCCRF



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.